



.....

# PRESENTATION DU DISPOSITIF LEADER COMITÉ DE PROGRAMMATION

.....

PARTIE I  
LE DISPOSITIF LEADER : GÉNÉRALITÉS



# 1.

## LE DISPOSITIF LEADER : GÉNÉRALITÉS

DÉFINITION ET GRANDS PRINCIPES

**LEADER** : « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale »

**Quoi?** Un programme européen visant le développement des zones rurales

**Où?** Sur des territoires ruraux sélectionnés par l'autorité de gestion des fonds FEADER: la Région

**Comment?** En soutenant des projets portés par des personnes publiques ou privées

Les grands principes du programme LEADER:



# 2. LE DISPOSITIF LEADER : GÉNÉRALITÉS

## LE GAL



- 15-20 partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie
- 50% min de personnes privées
- Mise en œuvre de la stratégie
- Organe décisionnel: décide ou non du soutien financier apporté aux porteurs de projets
- Suivi et évaluation du dispositif

- Région
- Animation
- Instruction réglementaire des dossiers

- Communication et information de l'ensemble des acteurs du territoire sur le dispositif
- Accompagnement des porteurs de projets
- Animation du GAL et du Comité de programmation
- Suivi et évaluation du dispositif

- ASP (Agence de Services et de Paiement)
- Assure le paiement de l'aide FEADER
- Contrôle des bénéficiaires des aides FEADER

- Acteurs locaux publics ou privés
- Présentation de projets en adéquation avec la stratégie de développement

- Techniciens compétents dans les domaines concernés par la stratégie
- Réunion préalable au Comité de programmation
- Avis technique sur les projets présentés

- Partenariat d'acteurs privés et publics
- Élabore et met en place la stratégie locale de développement

# 3. LE DISPOSITIF LEADER : GÉNÉRALITÉS

## CONDITIONS

### Conditions financières

Porteur privé : coût min de 7 000 euros dont 3000 LEADER

Porteur public : coût min de 10 000 euros dont 5 000 LEADER

Plafond maximal de subvention : défini dans chaque fiche actions

Nécessité d'obtenir un cofinanceur public national

Taux de financement public : 80% maximum

Taux de cofinancement LEADER: 70 %

#### Projet privé :

Sur 100 euros

➡ 80 euros pourront être apportés par des aides publiques (LEADER + Cofinanceurs nationaux)

Sur ces 80 euros

➡ 70% maximum pourront être des fonds LEADER soit 56 euros

#### Projet public :

Sur 100 euros

➡ minimum 30 euros investis par le maître d'ouvrage

➡ maximum 70 euros fournis par le LEADER

### Critères d'éligibilité:

Propres à chaque action

Peuvent concerner :

- Les bénéficiaires
- La zone du projet
- Le contenu du dossier...

Critères rédhibitoires

### Critères de sélection:

Propres à chaque action

Permettent d'établir une notation des projets présentés

PARTIE 2

# LE DISPOSITIF LEADER AU SEIN DU PAYS DE SAINT-OMER



# 1.

## LE DISPOSITIF LEADER AU SEIN DU PAYS DE SAINT-OMER

### HISTORIQUE

Janvier 2015  
Lancement de  
l'appel à  
candidature de  
la Région

Commission  
permanente  
du 6 juillet  
2015:  
désignation  
des 9  
territoires  
LEADER

Fin d'année 2015-  
début d'année  
2016 : travail de  
réécriture des  
stratégies

Programmation  
des premiers  
projets

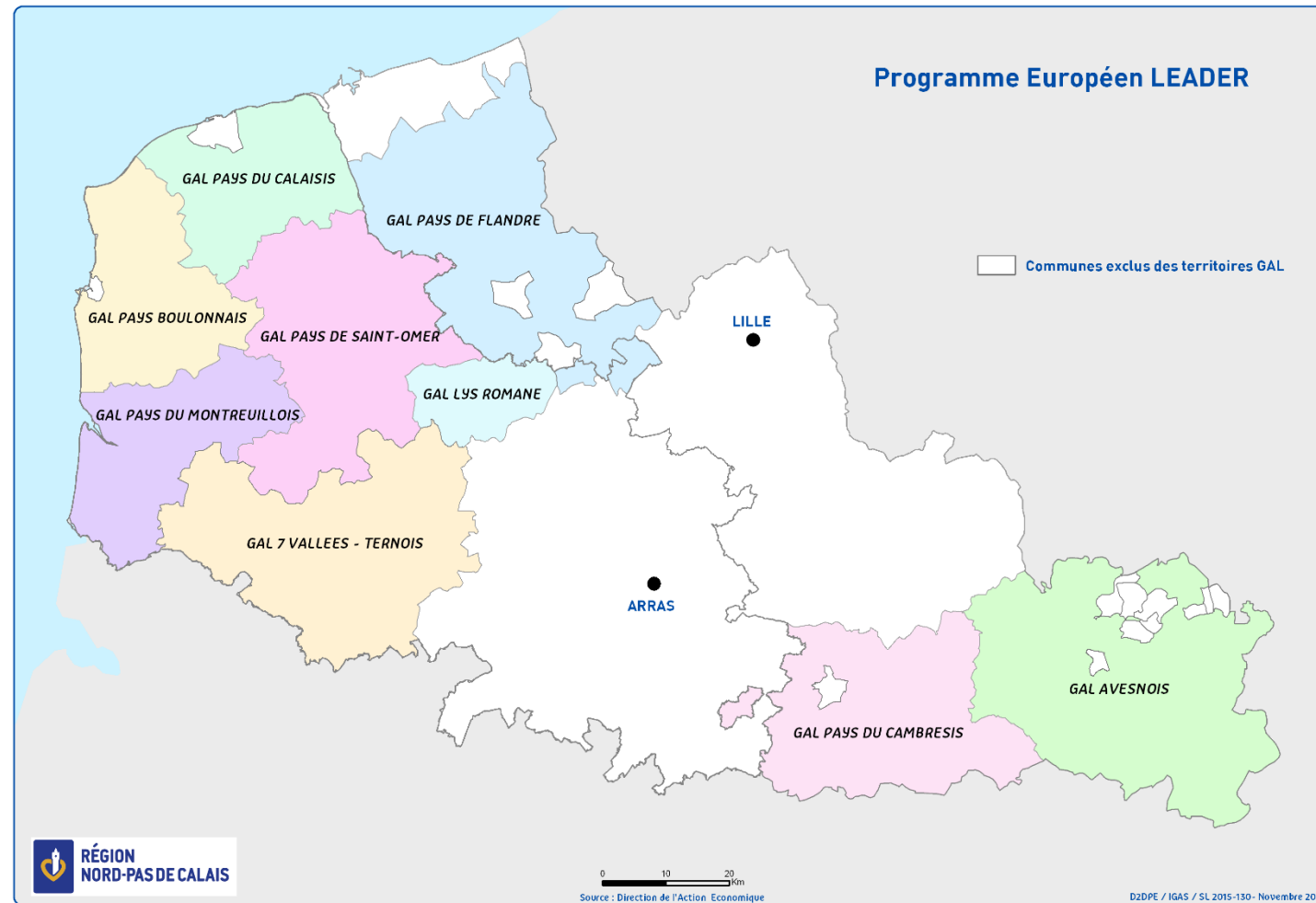
Janvier à Avril  
2015  
Construction et  
rédaction des  
Stratégies  
Locales de  
Développement

5 octobre  
2015:  
Commission  
permanente  
ventilation de  
l'enveloppe  
financière  
LEADER  
parmi les 9  
territoires

Courant 2016 :  
Signature des  
conventions  
entre les  
territoires  
sélectionnés, la  
Région et l'ASP

## 2. LE DISPOSITIF LEADER AU SEIN DU PAYS DE SAINT-OMER

### LES GAL À L'ÉCHELLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS





# 3.

## LE DISPOSITIF LEADER AU SEIN DU PAYS DE SAINT-OMER

LE PAYS DE SAINT-OMER , TERRITOIRE LEADER

**Territoire :**

118 communes , 135 000 habitants

**Structure porteuse du GAL:**

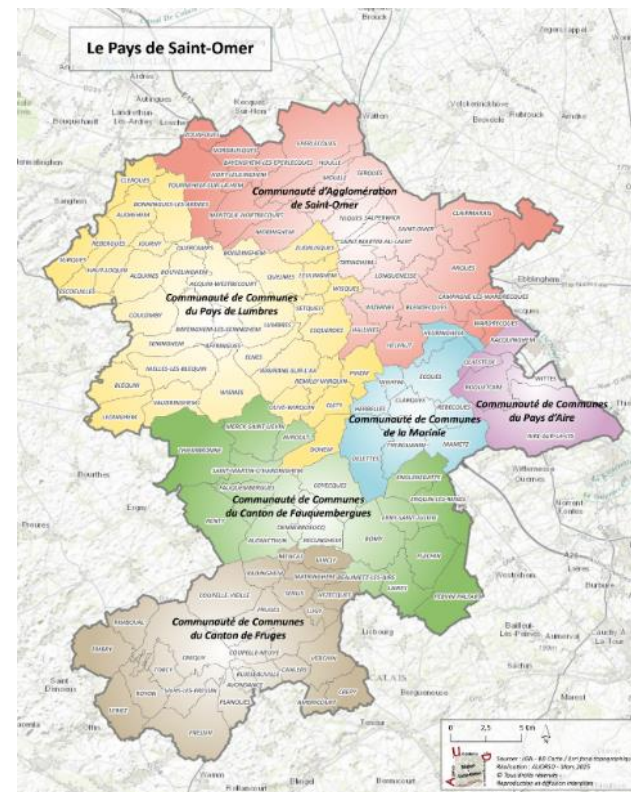
Syndicat Mixte Lys Audomarois

**Animation et gestion administrative des dossiers :**

AUD Pays de Saint-Omer- Flandre Intérieure

**Une enveloppe financière :**

1 260 000 euros répartis sur 5 ans



PARTIE 3

# LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

• ..... •

# 1. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FONDEMENTS

### Atouts

Attractivité du territoire  
Cadre de vie  
Présence de grands groupes leader  
Des savoir-faire reconnus

### Faiblesses

Restructurations industrielles importantes  
Baisse de l'emploi salarié privé  
Tissu de petites et moyennes entreprises encore peu développé

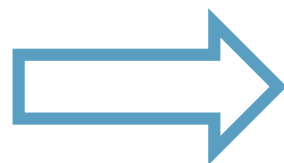
### Opportunités

Des stratégies établies associant l'ensemble des acteurs  
Un potentiel avéré de développement de l'économie présentielle

### Menaces

Déconnexion croissante entre lieu de résidence et d'emploi/perte d'attractivité des centralités  
Evolution de l'emploi (contexte local et conjoncture nationale)

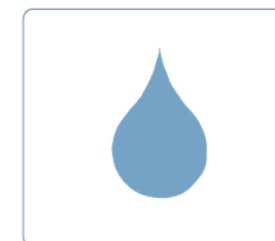
Valoriser la ressource du territoire au service du développement endogène du Pays de Saint-Omer



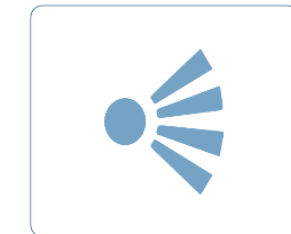
Le Terroir



Les milieux naturels



L'eau



Les paysages

# 2. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## LES AXES



# 3. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE-ACTIONS 1 : FAVORISER LA TRANSFORMATION LOCALE DES PRODUITS LOCAUX

### Opérations éligibles :

- Création, reprise, développement d'ateliers de transformation de produits agricoles locaux
- Développement de systèmes logistiques favorables à une transformation locale des produits agricoles locaux : mise en place de plates formes collaboratives, de service de transports visant à faire le lien entre producteurs et transformateurs
- Actions à l'attention des professionnels de l'agroalimentaire locaux afin de les inciter à utiliser des produits agricoles locaux : actions de formation, de communication, d'information

### Critères d'éligibilité

- Viabilité économique du projet démontrée
- Activité principale du projet consacrée au développement de la transformation locale de produits agricoles locaux (produits au sein d'une exploitation agricole située sur le territoire du Pays de Saint-Omer)
- Signature du cahier des charges établi par le Comité de programmation du GAL du Pays de Saint-Omer

### Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées au territoire
- Impacts du projet sur la valorisation de la gastronomie et des produits du terroir
- Impacts socio-économiques
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

### Dépenses éligibles

- Acquisition de matériels en lien avec l'opération
- Aménagements intérieurs
- Frais de construction, rénovation, d'extension
- Etudes de faisabilité
- Coût de formations

### Dépenses exclues

- Matériel d'occasion
- Matériel de renouvellement
- Mise aux normes réglementaires
- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

### Plafonds d'aides

*Pour les projets visant à créer un atelier de transformation :*  
30 000 euros

*Pour les projets visant à créer un système logistique :*  
20 000 euros

*Pour les projets visant à inciter les professionnels de la restauration et de l'agroalimentaire à utiliser des produits locaux :*  
5 000 euros

### Enveloppe:

70 000 euros



# 4. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE ACTIONS 2 : DÉVELOPPER LA VENTE DIRECTE ET LA COMMERCIALISATION LOCALE

### Opérations éligibles :

- Création, reprise, développement de commerce de produits locaux : points de vente, vente à domicile, drive, marchés traditionnels, tournée
- Développement de systèmes logistiques favorisant une commercialisation locale des produits locaux
- Actions visant à inciter les commerces alimentaires locaux à développer une offre en produits locaux : actions de communication et d'information

### Critères d'éligibilité

- Viabilité économique du projet démontrée
- Activité principale du projet consacrée à la commercialisation locale des produits agricoles locaux
- Signature du cahier des charges établi par le Comité de Programmation du GAL du Pays de Saint-Omer

### Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Type d'impact du projet sur la valorisation de la gastronomie et des produits du terroir
- Impacts socioéconomiques du projet
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

### Dépenses éligibles:

- Acquisition de matériels en lien avec l'opération
- Aménagement intérieurs
- Etudes de faisabilité
- Communication
- Organisation de formations

### Dépenses exclues

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

### Plafonds d'aides

*Pour les projets visant à créer un commerce de produits locaux :*  
30 000 euros

*Pour les projets visant à créer un système logistique :*  
20 000 euros

*Pour les projets visant à inciter les commerces locaux à développer une offre en produits locaux*

Le montant maximum de FEADER LEADER est fixé à 5 000 euros

### Enveloppe:

120 000 euros



# 5. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE-ACTIONS 3 : DÉVELOPPER LE RECOURS AUX PRODUITS LOCAUX DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

### Opérations éligibles :

- Développement d'outils de commercialisation de produits spécialement dédiés aux professionnels de la restauration
- Actions pédagogiques à l'attention des professionnels des restaurations collectives et commerciales afin de les inciter à utiliser des produits locaux
- Démarches visant la structuration de la filière agricole locale afin de pouvoir répondre aux besoins et attentes des restaurations collectives et commerciales
- Etudes permettant d'avoir une vision précise des opportunités de développement des circuits courts dans les restaurations commerciales et collectives
- Soutien aux cantines scolaires ou aux restaurants désireux de développer le recours produits locaux

### Critères d'éligibilité

- Signature d'un cahier des charges
- Viabilité économique du projet démontrée
- Mobilisation de plusieurs restaurateurs et de plusieurs producteurs locaux
- Dans le cadre d'une étude spécifique à la restauration collective des collectivités : approche supra communale de la question

### Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Type d'impact du projet sur la valorisation de la gastronomie et des produits du terroir
- Impacts socioéconomiques du projet
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

### Dépenses éligibles:

- Acquisition de matériels en lien avec l'opération
- Aménagements intérieurs
- Diagnostic
- Communication
- Organisation de formation, de journées thématiques

### Dépenses exclues :

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

### Plafonds d'aides:

*Pour les projets visant la création d'un outil de commercialisation de produits locaux destiné aux restaurateurs*

30 000 euros

*Pour les projets visant à organiser des actions pédagogiques destinées aux restaurateurs*

5 000 euros

*Pour les projets visant à avoir une vision précise des opportunités de développement des circuits courts dans les restaurations commerciales et collectives*

10 000 euros

*Pour les projets visant la structuration de la filière agricole locale dans le but de pouvoir répondre aux besoins de la restauration collective et/ou commerciale*

20 000 euros

### Enveloppe:

70 000 euros



# 6. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE-ACTIONS 4 : PROMOUVOIR LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX AUTOUR DE LA FILIÈRE GASTRONOMIE/ PRODUITS LOCAUX

### Opérations éligibles:

- Opérations visant à soutenir les prestataires touristiques dans le développement de « plus produits » de qualité, à proximité des zones agritouristiques, des sentiers de randonnées et des commerces
- Création et mise à disposition d'outils d'information et de promotion dédiés à la gastronomie et/ou aux produits locaux
- Soutien à la promotion des variétés agricoles anciennes
- Développement d'événements en lien avec la thématique gastronomie/ produits locaux

### Critères d'éligibilité

- Les opérations ne pourront être reconduites plus de 2 fois
- Les opérations reconduites devront présenter une plus-value par rapport à l'édition précédente

### Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impacts sur la promotion des savoirs-faire locaux
- Mobilisation des Nouvelles Technologies de l'Information
- Impact géographique du projet
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

### Dépenses éligibles:

- Signalétique
- Acquisition de matériels en lien avec l'opération
- Pose et installation de signalétique
- Participation à des événements (Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration)
- Communication
- Organisation d'événements (Location de salle, frais de réception, Frais de restauration, Interventions d'experts et d'animateurs)

### Dépenses exclues :

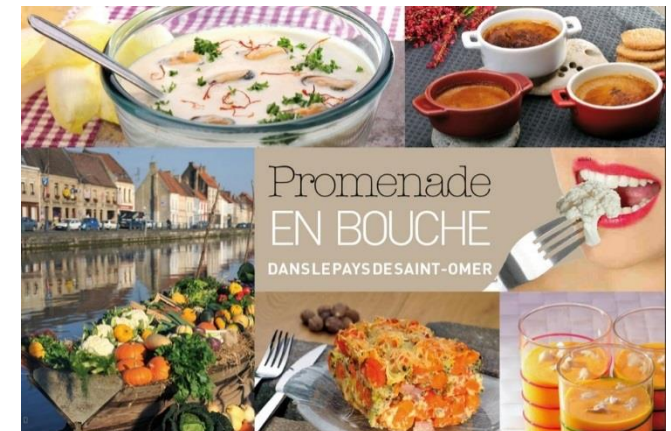
Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

### Plafonds d'aides

5 000 euros

### Enveloppe:

30 000 euros





# 7. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE ACTIONS N° 5 : RÉDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES SUR L'ÉCOSYSTÈME DE LA ZONE HUMIDE

### Opérations éligibles :

- Opérations visant à réduire l'impact des activités touristiques sur l'écosystème du Marais
- Aménagement des aires de pique-nique du Marais dans l'objectif d'une meilleure intégration au milieu
- Accompagner des professionnels touristiques dans des démarches de qualité

### Critères d'éligibilité :

- Actions situées sur le secteur du Marais Audomarois
- Actions inscrites dans la mise en œuvre de la Charte du Parc Naturel Caps et Marais d'Opale et du Contrat de Marais
- Bateaux ou barques aux normes en vigueur
- Les aires de pique-nique aménagées rendues accessibles librement au public

### Critères d'engagement :

- Participation aux journées de sensibilisation et de formation, organisées dans le cadre de l'action,
- Utilisation des matériels acquis dans le cadre des activités de batellerie des entreprises

### Critères de sélection:

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impacts positifs sur l'écosystème de la zone humide
- Typologie de l'impact
- Qualité de la démarche partenariale

### Dépenses éligibles:

- Acquisition de matériels en lien avec l'opération
- Aménagement extérieurs
- Pose et installation
- Communication
- Pose et installation de moteurs électriques
- Organisation de formation

### Dépenses exclues:

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

### Plafonds d'aides:

*Pour les projets visant à accompagner les professionnels du tourisme dans des démarches de qualité*

5 000 euros

*Pour les projets visant à aménager les aires de pique-nique du Marais*

10 000 euros

*Pour les projets visant à réduire l'impact des activités touristiques sur le milieu*

50 000 euros

### Enveloppe

110 000 euros



# 8. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE ACTIONS N°6 : AMÉLIORER LA GESTION DES FLUX AU SEIN DU MARAIS

### Opérations éligibles

- Implantation d'un balisage des rivières
- Mise en place d'une signalétique visant à faciliter, sécuriser ou rendre attractif l'accès au Marais Audomarois

### Critères d'éligibilité:

- Pour les projets d'implantation d'une signalétique rivière au sein du Marais :
  - projet envisagé sur la totalité du Marais Audomarois
  - projet inscrit dans la mise en œuvre de la Charte du Parc Naturel Caps et Marais d'Opale et du Contrat de Marais
  - projet compatible avec la préservation du milieu

### Critères de sélection:

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impact sur l'amélioration des flux dans le Marais
- Intégration environnementale et paysagère du projet
- Adaptation du projet à la clientèle étrangère
- Qualité de la démarche partenariale

### Dépenses éligibles :

- Signalétique
- Balisage
- Matériels nécessaires à la conception de signalétique
- Etude préalable à l'implantation d'une signalétique
- Communication (conception de signalétique)
- Pose et Installation de signalétique

### Dépenses exclues :

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

### Plafonds d'aide:

*Pour les projets visant à implanter un balisage des rivières au sein du Marais Audomarois :*  
60 000 euros

*Pour les projets visant à installer une signalétique directionnelle des lieux d'arrivée des touristes, au Marais Audomarois :*  
10 000 euros

**Enveloppe:** 115 000 euros



# 9. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE ACTIONS N° 7 : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DU MARAIS AUDOMAROIS

### Opérations éligibles :

- Restauration du patrimoine traditionnel maraîcher et hydraulique du Marais Audomarois
- Valorisation du patrimoine du Marais
- Actions de soutien aux savoir-faire et à l'artisanat local dans les domaines de la réhabilitation et de la construction de bateaux traditionnels (escutes et bacoves), et de l'élaboration et l'installation de bacs à chaînes

### Critères d'éligibilité :

- Les projets présentés devront se situer sur la zone du Marais Audomarois
- Les éléments à restaurer devront être inscrits au recensement effectué par le Pays d'Art et d'Histoire et le Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale

### Critère d'engagement :

- Les candidats à un projet de restauration du patrimoine bâti devront s'engager à entretenir le bien restauré

### Critères de sélection :

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Intérêt patrimonial du projet
- Impact du projet sur le développement touristique
- Impacts socioéconomiques du projet

### Dépenses éligibles:

- Acquisition de matériels
- Supports pédagogiques
- Frais de rénovation
- Aménagements extérieurs
- Pose et installation de signalétique
- Pose et installation de bacs à chaînes
- Communication : conception de signalétique

### Dépenses exclues :

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

### Plafonds d'aides :

*Pour les projets visant à restaurer le patrimoine :*

10 000 €

*Pour les projets visant à aménager des espaces d'accueil et d'information au sein des patrimoines restaurés :*

5 000 €.

*Pour les projets visant à soutenir le maintien de l'artisanat et des savoir-faire locaux traditionnels*

5 000 €.

**Enveloppe:** 75 000 euros



# 10. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE-ACTIONS 8 : CONFORTER ET ASSURER LA VALORISATION DU GISEMENT LOCAL

### Opérations éligibles:

- Outils permettant d'acquérir une connaissance précise du gisement local
- Actions visant à structurer la filière bois
- Soutien aux agriculteurs, exploitants et propriétaires forestiers, collectivités pour une gestion durable du gisement
- Organisation de chantiers-pilotes sur la valorisation du bois
- Développement d'activités liées à l'exploitation du gisement
- Accompagnement des projets de création, reprise ou développement des activités de transformation du gisement local

### Critères d'éligibilité

- Viabilité économique du projet démontrée
- Objectifs principaux de l'opération visant la valorisation locale du gisement local de bois
- Etudes de gisement effectuées à une échelle supra communale
- Actions de formations collectives
- Actions de structuration de la filière, d'animation et de communication menées à l'échelle supra communale

### Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impact sur la valorisation du gisement
- Impacts socioéconomiques du projet
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

### Dépenses éligibles:

- Acquisition de matériels
- Frais de construction
- Diagnostic sur le gisement local de bois
- Etudes sur la structuration de la filière bois
- Plans de gestion des gisements
- Travaux de gestion des haies et des boisement
- Organisation de formation

### Dépenses exclues :

- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Matériels acquis par des exploitants forestiers ou propriétaires forestiers exploitant eux-mêmes leur gisement

### Plafonds d'aides

*Pour les projets visant à créer des outils ou à produire des documents de connaissances et/ou de stratégie (diagnostics, stratégie de filière, plan de gestion...)*

10 000 €.

*Pour les projets visant à organiser des actions d'animations, de communication, d'information...*

5 000 €

*Pour les projets visant à développer des activités en lien avec l'exploitation et la transformation du gisement*

20 000 €

### Enveloppe:

70 000 euros



# II.

# LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE-ACTIONS 9 :SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA DEMANDE LOCALE

### Opérations éligibles:

- Soutien aux projets favorisant une augmentation directe de la demande locale de bois
- Actions pédagogiques et de promotion visant à faire découvrir les bénéfices de l'utilisation des essences indigènes dans la construction
- Valorisation de projets utilisateurs de bois locaux et plus particulièrement d'essences indigènes
- Opérations visant à faciliter le recours au bois issu du gisement local et en particulier aux essences indigènes dans les projets de territoire

### Critères d'éligibilité

- Pour les projets de constructions bois : respect des critères définis dans l'appel à projet de la Région Nord-Pas-de-Calais "Utilisation du bois dans la construction au service du développement durable de la filière régionale«
- Pour les projets de développement de chaudière-bois : principale source de chauffage du bâtiment , puissance maximale de 300 kW
- Pour les projets d'animation, de mise en réseau : les actions à portée supra communale

### Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impact sur la demande en bois
- Impacts socioéconomiques du projet
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

### Dépenses éligibles:

- Acquisition de matériels
- Pose et installation de système de chaudières bois
- Frais de construction
- Etudes préalables à l'installation de système de chauffage bois
- Communication
- Coûts liés à l'Organisation d'évènements, de formations

### Dépenses inéligibles :

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

### Plafonds d'aides

*Pour les projets favorisant une augmentation directe de la demande locale*

*20 000 euros*

*Pour les projets visant à organiser des actions d'animation, de formation, de communication et de valorisation*

*5 000 euros*

*Pour les projets visant à créer un outil de connaissance et/ou collaboratif*

*5 000 euros*

### Enveloppe:

130 000 euros



# 12. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE-ACTIONS 10 : DÉVELOPPER L'OFFRE EN TOURISME SPORTIF ET DE LOISIRS ATTRACTIVE, COMPÉTITIVE ET DE QUALITÉ

### Opérations ciblées :

- Diversification de l'offre touristique sportive proposée par les prestataires touristiques
- Création et développement d'équipements et d'infrastructures de sports de nature et de loisirs
- Création d'hébergements touristiques marchands ruraux en lien avec la thématique « sports de nature » :

### Critères d'éligibilité:

- Viabilité économique du projet démontrée
- stations de VTT labellisées par les fédérations de cyclisme et/ou de cyclotourisme

### Critères de sélection:

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impacts socioéconomiques du projet
- Impact sur le développement d'une offre touristique sportive compétitive et de qualité : (Caractère innovant de l'offre, accessibilité PMR, adaptation à la clientèle touristique étrangère...)

### Dépenses éligibles :

- Acquisition de matériels en lien avec l'opération
- Signalétique
- Aménagements intérieurs
- Aménagements extérieurs
- Frais de construction, de rénovation, d'extension de biens immobiliers (y compris les frais de démolition lorsqu'ils sont nécessaires au projet)
- Communication
- Conception et pose de signalétique
- Publications et éditions (conception, impression, frais de traduction)

### Dépenses exclues :

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

### Plafonds d'aides :

*Pour les projets de soutien aux prestataires touristiques dans la diversification de leur offre touristique sportive*

7 000 €

*Pour les projets de création d'infrastructures et d'équipements de sports ou de loisirs*

20 000 €

*Pour les projets de création d'hébergements*

7 000 €

Enveloppe : 155 000 euros



# 13. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE-ACTIONS II : PROMOUVOIR LA DESTINATION DU PAYS DE SAINT-OMER EN MATIÈRE DE TOURISME SPORTIF

### Opérations éligibles :

- Organisation d'évènements visant à promouvoir l'offre « sports de nature » locale
- Création et consolidation d'actions et de supports de communication visant à visualiser et promouvoir l'offre touristique « sport/ bien-être » du territoire
- Représentation du territoire à l'occasion de salons et d'évènements dédiés au tourisme sportif et de bien-être et/ou aux sports de nature
- Création d'offres packagées ciblées et adaptées à la clientèle touristique sportive
- Organisation d'évènements sportifs d'envergure nationaux ou internationaux

### Critères d'éligibilité

- Les opérations ne pourront être reconduites plus de 2 fois.
- Les opérations reconduites devront présenter une plus-value
- Outils et actions de promotion spécifiques aux filières de la fiche
- Evènements visant à promouvoir l'offre sport de nature locale inédits sur le territoire
- Evènements sportifs d'envergure nationale ou internationale, inscrits au calendrier de la fédération sportive concernée, devant respecter des critères d'éco-événements

### Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impact sur le développement touristique
- Destinataires ciblés
- Mobilisation des Nouvelles Technologies de l'Information
- Impact géographique du projet
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

### Dépenses éligibles

- Acquisition et/ou location de matériels en lien avec l'opération
- Communication
- Organisation d'évènements
- Participation à un évènement
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration (dépenses réelles ou forfaitaires suivant le bénéficiaire)
- Interventions d'animateurs
- Location de salle
- Frais de participation à un évènement

### Dépenses exclues

- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

### Plafonds d'aides :

5 000 euros

### Enveloppe : 20 000 euros



# 14. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE-ACTIONS 12 : RENFORCER LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE SUR LE PAYS DE SAINT-OMER

### Opérations éligibles :

- Actions pédagogiques visant à développer l'esprit entrepreneuriale

### Critères d'éligibilité :

- Action menée à l'échelle du GAL
- Actions à destination des publics scolaires, labellisées par le rectorat
- Intégration des actions au programme régional « La suite dans les idées »
- Les opérations ne pourront être reconduites plus de 2 fois.
- Les opérations reconduites devront présenter une plus-value par rapport à l'édition précédente

### Critères de sélection :

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Diversité des destinataires (ex : scolaires, personnes en recherche d'emploi, Etudiants, Familial...)
- Méthode participative
- Mobilisation des Nouvelles Technologies de l'Information
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

### Dépenses éligibles

- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration liés à l'opération
- Communication
- Publications et éditions (conception de support, frais d'impression)
- Organisation d'évènements
- Location de salle
- Frais de réception
- Interventions d'experts et d'animateurs

### Dépenses exclues :

Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

### Plafonds d'aides :

5 000 euros

### Enveloppe : 20 000 euros





# 15. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

## FICHE-ACTIONS 13 : FAVORISER LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE ET TRANSNATIONALE

### Opérations éligibles:

- Actions de coopération interrégionale en lien avec la thématique de la valorisation des produits locaux et de la gastronomie
- Actions de coopération transnationale en lien avec la thématique du tourisme

### Critères d'éligibilité :

Projets de coopération abordant une thématique liée à la stratégie locale de développement

### Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impact sur la mise en œuvre de la stratégie
- Projet ayant un partenariat déjà constitué
- Projet démontrant une plus-value transfrontalière (transnationale ou interterritoriale)
- Mise en évidence des résultats attendus du projet et de la durabilité du partenariat
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

### Dépenses éligibles

- Prestations externes : Etudes réalisées dans le cadre d'une action de coopération
- Prestations externes : Communication (conception, impression, frais de traduction)
- Frais de déplacement
- Frais d'hébergement
- Frais de traduction, d'interprétation, de documentation
- Organisation d'événements, de réunions, de séminaires, de journées thématiques
- Location de salle
- Frais de réception (frais de bouche)
- Interventions d'experts et d'animateurs
- Frais d'interprétariat
- Coûts liés aux participants (déplacements, hébergement)

### Plafond d'aides :

Le montant d'aide sera d'un montant maximum de 10 000 euros

Enveloppe : 50 000 euros



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**